



Concours carnassiers à but scientifique

Samedis 7 octobre et 4 novembre 2017

Introduction :

Dans le cadre du projet de requalification écologique de la Scarpe Aval, la Scarpe, le Décours et la Traitoire ont fait l'objet de travaux de restauration de la continuité écologique.

Ce projet a été porté par la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut en partenariat avec le SMAHVSBE (Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des vallées de la Scarpe et du Bas-Escaut) et avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et du FEDER.

Ces opérations de restauration exemplaires sur le territoire nécessitent un suivi et une valorisation scientifique.

Dans le cadre de ses missions, la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique réalise une étude dont l'objectif est de tester l'efficacité des 3 aménagements pour le franchissement des espèces piscicoles fréquentant les sites entre 2017-2018.

Pour mener à bien cette étude, des poissons vont être marqués à l'aide d'émetteurs « Pit Tag ». Ces émetteurs propagent un signal capté par des récepteurs installés sur les ouvrages. Afin de capturer un maximum d'individus et d'espèces, la fédération va réaliser 7 campagnes de marquage sur le secteur de Thun St Amand, dont 2 seront des concours de pêche orientés « carnassiers »

Ces concours, organisés par la fédération de pêche et l'Association de pêche « Les Péqueux de l'Amandinois », seront ouverts à tous détenteurs d'une carte de pêche valide. **Les pêcheurs auront pour objectif la capture d'un maximum de poissons de type carnassiers (brochet, perche, sandre...) afin de les marquer de Pit Tag.** Nous récompenserons les meilleurs pêcheurs par des lots que nous obtiendrons par nos partenaires.





Modalités d'inscription.

- Concours réservé aux plus de 8 ans détenteur d'une carte de pêche valide. Les mineurs devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte.
- Montant de l'inscription : **gratuite et lots pour les premières places.**
- **Les Inscriptions devront être rendu 3 jours avant le début du concours, en retournant (par mail ou courrier) le bulletin d'inscription disponible sur le site Internet de la Fédération www.peche59.com**

Règlement

- La distance entre chaque pêcheur sera au minimum de 10 mètres.
- La pêche se réalise en « No-Kill ».
- Tous poissons capturés devra être manipulés rapidement et avec soin. Il sera mis en captivité dans une bourriche et dans l'eau en attendant le passage des organisateurs pour véhiculer le poisson vers l'atelier de biométrie.
- Seul les poissons récupérés vivants par les organisateurs seront compter dans le résultat final.
- Pêche exclusivement aux leurres artificiels (vifs, morts maniés, ou autres appâts naturels interdits). L'utilisation d'attractants est autorisée uniquement pour imprégner les leurres.
- En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne à la fois, la canne devant être tenue à la main. (2 cannes maximum par pêcheur)
- Utilisation de l'épuisette autorisée (hors épuisette métallique).
- Gaffe, « fish-grip » ou « pinces à poissons » sont interdits.
- La possession d'un téléphone portable par pêcheur est obligatoire pour prévenir les organisateurs de la prise d'un poisson.
- La possession d'une bourriche pour garder le poisson vivant est obligatoire (les organisateurs pourront en fournir).

Comptabilisation des prises

- Une fiche « prise » sera complétée au fur et à mesure entre le pêcheur et un organisateur. Cette fiche prendra en compte le nombre de poisson, l'espèce et sa taille.
- Seuls les poissons carnassiers (ci-après) vivants seront comptabilisés pour le gain du concours (1 poisson correspondant à un point) : brochet, sandre, perche, chevesne, silure et truite
- Les ex-æquo seront départagés dans un premier temps sur la base du plus grand poisson pris, dans un second temps se sera le plus jeune qui remportera la place.



Déroulement de la Journée :

Le concours se déroulera entre Saint Amand les Eaux et Mortagne du Nord sur la Scarpe.

Il sera composé en 2 parties, la première sur la partie aval de l'écluse de Thun (de Thun St Amand à Mortagne du Nord) et la deuxième partie en amont de l'écluse (de Thun St Amand à St Amand les Eaux). De nombreux accès et zone de stationnement permettent aux pêcheurs de pouvoir se positionner sur l'intégralité du linéaire sélectionné pour le concours (voir carte). Le temps de trajet (aller et retour), devra être pris en compte par le pêcheur pour arriver au point de rendez-vous aux heures fixées.

8h00 Présentation du déroulé de la journée :

Rendez-vous sur le parking (voir carte)

- Présentation du concours (origine du règlement, rappel du règlement...)
- Présentation du parcours (distribution des plans, des numéros de téléphone à contacter en cas de prise...)
- Rappel sur la comptabilisation des points (espèces, point...)
- *Consignes diverses* : respect des propriétés privées et des autres usagers du canal (autres pêcheurs, promeneurs...)

9h00 Début de la manche 1 Thun Saint Amand amont

Des organisateurs seront présents sur les berges du canal afin de s'assurer du bon déroulé.

12h00 Fin de la manche 1

Rassemblement des pêcheurs en vue du repas et du changement de secteur.

Pour rappel, à 12h30 toutes les fiches devront être rendues pour être comptabilisées par les organisateurs.

Un panier repas pour le midi vous sera proposé par l'association de pêche avec un coût maximal de 15€.

13h30 Début de la manche 2 Thun Saint Amand aval

Des organisateurs seront présents sur les berges du canal afin de s'assurer du bon déroulé

- **15h30 Fin de la manche 2 et du concours**

Rassemblement des pêcheurs en vue de la remise des prix

Pour rappel, à 15h30 toutes les fiches devront être rendues pour être comptabilisées par les organisateurs qui procéderont au classement final.

- **16h Débriefing**

Annnonce du classement et remise des lots – Verre de l'amitié

Rappel pour le concours

- Le concours se pratique seul ou à plusieurs et en « **No-Kill** »
- La comptabilisation des points se fait avec les organisateurs.
- Le concours se déroulera en deux manches sur la même journée.
- Il a pour objectif la capture du plus grand nombre de poisson dans le respect total des prises.
- le respect de la réglementation pêche devra être total (nombre d'hameçon, type de leurres...)



- un arrêté scientifique permet aux pêcheurs de garder en captivité les espèces de poissons ayant des tailles minimales de capture.
- la réglementation sur le chemin de halage est à respecter (pas de stationnement, circulation...)

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
7, 9 chemin des Croix – BP 50019
59530 LE QUESNOY
Tél.: 03.27 20 20 54
Mail : contact@peche59.com

Comportement et responsabilités

- Cette manifestation se voulant avant tout conviviale, toute tentative de tricherie ou manquement au règlement ou au code de l'environnement entraînera l'exclusion définitive du pêcheur.
- Tout participant en état d'ébriété manifeste et/ou créant un quelconque désordre se verra disqualifié.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou de bris de matériel.
- Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre momentanément l'épreuve en cas d'orage.